

Extrait des statuts de l'AFABLE62

ARTICLE 1^{er}

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Association des Familles d'Accueil de Béthune, Lens et Environs du Pas de Calais. (A.F.A.B.L.E 62)

ARTICLE 2

Cette association a pour but :

-D'établir et de faire fonctionner des liens de communication de différentes natures entre les **accueillants familiaux** pour personnes âgées ou adultes handicapés agréés par le conseil général du Pas de Calais, les **accueillants « thérapeutiques »** et les **organismes partenaires** quels qu'ils soient (conseil général, tutelles, sympathisants, remplaçants...).

-De partager entre adhérents des informations de toute nature permettant d'améliorer, de faciliter ou de développer l'accueil Familial dans l'intérêt des pensionnaires accueillis et des accueillants.

-De renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe et ainsi d'améliorer la qualité du travail par la reconnaissance et l'entraide qui en découle.

-De promouvoir par une communication adaptée, d'organiser ou de participer à des actions de promotion de l'accueil familial pour personnes âgées ou adultes handicapés.

Imprimez et retournez ce bulletin à l'adresse ci-contre

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN



Je soussigné,

Nom

Prénom

Adresse

Profession :

Tel :

Adresse Mail :

Adhère à l'association AFABLE62 pour l'année civile :

Montant de l'adhésion annuelle :----- **50 euros**

Merci de retourner le montant total par chèque à l'ordre de « AFABLE62 » et de renseigner impérativement et sans erreur votre adresse mail si vous en possédez une. (Economie oblige pour les courriers !)

Plus simple et plus rapide : Vous pouvez adhérer en ligne sur le site : www.afable62.fr